

Le 1 mai 2023

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **premier jour du mois de mai de l'an deux mille VINGT-TROIS**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Constance Ramacieri et Louise Hébert ainsi que Messieurs Brian Wharry, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

EST ASBENTE : Madame la conseillère Gaétane Gaudreau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

23-05-512

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point 10. 1.

ADOPTÉE

23-05-513

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé Paul-C. Carignan
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois d'avril dernier est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Il n'y a pas de rapport d'inspection forestière pour le mois d'avril.

9. ENVIRONNEMENT

23-05-514

9.1 Embauche des préposés aux rampes de mise-à-l'eau

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'embaucher et de renouveler le contrat des préposés aux rampes de mise-à l'eau pour la saison 2023;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil embauche Mademoiselle Aurélie Descôteaux et Messieurs Pascal Corbeil, Samuel Jesus Thuringer Ruiz et Emerick Keet et renouvelle le contrat de Madame Claude Hamel à titre de responsables des rampes de mise-à-l'eau pour la saison 2023, aux conditions prévues aux contrats de travail, discutées et convenues avec les membres du conseil;

QUE le conseil autorise et mandate le maire ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail;

QUE le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

23-05-515

9.2 Renouvellement de l'adhésion au COGESAF

ATTENDU QUE l'organisme Cogesaf est le conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont de l'ordre de 75 \$ annuellement;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'adhésion à cet organisme pour 2023-2024 au coût de 75 \$ et nomme le Maire, Monsieur Pierre Martineau à titre de représentant pour la municipalité ou la mairesse suppléante en cas d'absence.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 11000 494.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

RETIRÉ

10.1 Octroi de contrat - Tonte de pelouse de certains terrains municipaux – 2023

23-05-516

10.2 Octroi de contrat pour la réfection du chemin Fitch Bay

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réfection du chemin Fitch Bay,

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 13 avril 2023 à 11 heures conformément au devis;

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont présenté une offre :

| Entreprise | Montant incluant les taxes |
|-----------------------------|----------------------------|
| Couillard Construction Ltée | 3 352 498,70\$ |
| Eurovia | 3 662 929,04\$ |
| Sintra Inc | 3 668 852,25\$ |
| Pavage Maska | 3 427 594,89\$ |

ATTENDU QU'après l'étude de conformité par la firme EXP, le plus bas soumissionnaire conforme est Couillard Construction Ltée;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le contrat à la compagnie Couillard Construction Ltée pour la réfection du chemin Fitch Bay, dont les modalités sont plus amplement détaillées au document de l'appel d'offres et à l'offre présentée, lesquelles font partie intégrante du contrat liant les parties;

QU'à cette fin, le conseil autorise une dépense de **3 352 498,70 \$**, toutes taxes incluses, dont le coût est assumé conformément aux modalités du règlement no 457-2022 ainsi qu'un montant de 665 000,00 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

QUE le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

23-05-517

10.3 Acquisition d'une plateforme pour camionnette

ATTENDU QUE la caisse du GMC Sierra 1500 2013 est désuète;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer la caisse pour une plateforme ;

ATTENDU la soumission de la compagnie Mécanique des Frontières au montant de 12 265,00 \$;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'acquisition d'une plateforme au montant de 12 265,00 \$ avant taxe selon la soumission no 1639, daté du 24 mars 2023

ADOPTÉE

23-05-518

10.4 Demande au Ministère des Transports pour l'installation de balises piétonnières

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead désire accroître la sécurité des usagers de la route dans les villages de Fitch Bay et de Georgeville, plus particulièrement près des parcs et des traverses piétonnières;

ATTENDU QUE les chemins Channel et Georgeville dans le village de Georgeville ainsi que le chemin Sheldon dans le village de Fitch Bay appartiennent au Ministère des Transports du Québec (MTQ), étant la route 247;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil demande au MTQ de procéder à l'installation de balises piétonnières à la traverse piétonnière dans le secteur de Georgeville

QUE le conseil demande au MTQ d'ajouter une traverse piétonnière sur la section de route en face du parc Thayer dans le secteur de Fitch Bay et d'y ajouter une balise piétonnière.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

23-05-519

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois d'avril 2023, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois d'avril conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés : 505 324.37 \$

Total des comptes à payer : 2 880.12 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'avril 2023, pour un montant de 48 611.43\$.

ADOPTÉE

11.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois d'avril, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 5 632,67 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 17 220,44 \$
- Rapport du chef pompier : 0,00 \$

23-05-520

11.3 Désignation du signataire autorisé à signer la convention du PRACIM

ATTENDU QUE la municipalité se doit de déléguer un représentant dûment autorisé à signer la convention d'aide financière du programme d'amélioration et de construction des infrastructures municipales (PRACIM);

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil autorise monsieur Pierre Martineau, maire, à représenter la municipalité et à signer la convention d'aide financière du PRACIM;

ADOPTÉE

23-05-521

11.4 Désignation des conseiller(ère)s pour siéger au Comité responsable des demande de dons et d'aide financière

ATTENDU QU'un nouveau comité est en place depuis janvier 2023;

ATTENDU QUE ce comité est responsable de soumettre ses recommandations au conseil, quant à l'octroi des demandes de dons et d'aide financière reçu à la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner les membres qui en font partis;

ATTENDU QUE les conseillères Mesdames Gaétane Gaudreau et Constance Ramacieri ainsi que le conseiller Monsieur Brian Wharry ont manifestés leurs intérêts afin de siéger sur ce comité;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

Le conseiller William Marsden votre contre.

QUE le conseil nomme Madame Gaétane Gaudreau à titre de présidente du comité;

QUE le conseil nomme Madame Constance Ramacieri et Monsieur Brian Wharry à titre de membres du Comité de dons et d'aide financière.

ADOPTÉE

23-05-522

11.5 Achat de l'église St-Éphrem, située au 380 chemin Remick

ATTENDU QUE la municipalité a soumis une promesse d'achat pour l'acquisition de l'Église St-Éphrem située sur le lot 4 922 976 ainsi que le terrain, lot 4 922 986;

ATTENDU QUE le prix de 31 200 \$ et les conditions soumis lors de la promesse d'achat, ont été acceptés;

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Brian Wharry
Il est résolu*

William Marsden votre contre.

QUE le conseil procède à l'achat des lots 4 922 976 et 4 922 986 selon la promesse d'achat.

QUE les frais de notaire et autres frais reliés à la vente (arpenteurs ou autres) soient assumés entièrement par la municipalité.

QUE le conseil mandate et autorise le Maire ou en son absence la mairesse suppléante et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

23-05-523

11.6 Nomination d'un représentant pour les ventes pour taxes 2023

ATTENDU QUE la municipalité, par sa résolution no 23-03-485 adoptée lors de la séance du 6 mars 2023, a transmis au bureau de la MRC Memphrémagog, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défauts de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Memphrémagog le 8 juin 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

*Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu*

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire trésorier ou, en son absence, le maire, M. Pierre Martineau, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 8 juin 2023, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

ADOPTÉE

23-05-524

11.7 Diverses demandes de dons

ATTENDU QUE le conseil désire statuer sur les différentes demandes de dons et d'aide financière reçues;

ATTENDU QUE le comité responsable de ces demandes a fait ses recommandations au conseil;

ATTENDU QUE le comité recommande de traiter les demandes analysées comme suit :

- Phelps Helps.....500 \$
- Club de chasse & pêche des 4 Loups750 \$
- Société de conservation du Lac Lovering2 000 \$
- Aube Lumière500 \$

ATTENDU QUE le comité recommande d'examiner la demande de la Société de Conservation du Lac Lovering, concernant la lutte au myriophylle à épi, au comité consultatif d'environnement;

ATTENDU QUE le comité recommande d'approcher le club de chasse et pêche des 4 Loups dans le but de proposer d'entreprendre une activité dans la municipalité;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

Les conseillers Louise Hébert et William Marsden votent contre.

QUE le conseil appuie les recommandations du comité de dons et d'aide financière et accorde les montants tels que présentés;

QUE le montant des dépenses soit approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 996.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. LOISIRS ET CULTURE

23-05-525

14.1 Nomination de la présidente du Comité de Loisirs et Culture

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un président du comité de loisirs et culture;

ATTENDU QUE le comité de loisirs et culture recommande de nommer Madame Francine Caron-Markwell à titre de présidente;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil nomme Madame Francine Caron-Markwell à titre de présidente du comité de loisirs et culture.

ADOPTÉE

23-05-526

14.2 Adhésion au Conseil Sport loisir de l'Estrie

ATTENDU QUE la municipalité désire être membre du Conseil sport loisir de l'Estrie et qu'il en coûte 100,00 \$ pour y adhérer;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 100,00 \$ pour adhérer au Conseil sport loisir de l'Estrie pour 2023-2024;

QUE le conseil nomme le maire, Monsieur Pierre Martineau et l'agente de développement Madame Kimberley Whitworth afin de représenter la municipalité lors des activités corporatives et y exercer le droit de parole et de vote;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70150 341.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

23-05-527

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Constance Ramacieri, il est 19 h 40

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier